

RÉSOLUTION 255-CX-1112

concernant l'exclusion d'un étudiant en vertu de la Politique de santé, sécurité et prévention

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent cinquante-cinquième réunion, tenue le lundi 13 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu